

AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL

Arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées.

Encadré PRÉ-RENSEIGNÉ par le service instructeur

Dénomination du projet :	[2023] Demande de dérogation pour prélèvement de <i>Teucrium</i> dans le parc national des calanques
N° du projet ONAGRE :	2022-03-17-00394
N° de la demande ONAGRE :	2022-00394-051-0012
Préfet(s) compétent(s) :	Préfet des Bouches-du-Rhône
Bénéficiaire(s) :	IMBE

MOTIVATIONS et / ou CONDITIONS

La demande concerne une étude des populations de *Teucrium*, la délimitation des taxons, leur hybridation potentielle et l'interaction de ces phénomènes d'évolution avec la pollution des sols de la zone d'étude (massif des calanques et archipels du Frioul et de Riou). Une première autorisation de prélèvement de fragments de *Teucrium polium ssp polium* et *Teucrium polium ssp purpurascens* dans 9 stations a été accordée en 2022 pour les années 2022 et 2023 (arrêté préfectoral du 15/04/2022). Les travaux réalisés en 2022 et 2023 ont permis d'identifier des critères de distinction des deux sous-espèces *polium* et *purpurascens* mais ont également mis en évidence la nécessité de prendre en compte un troisième taxon, *T. polium subsp aureum*.

La présente demande concerne donc pour la période 2024-2026:

* le renouvellement de l'autorisation de prélèvement de fragments de *Teucrium polium ssp polium* et *Teucrium polium ssp purpurascens*

* l'autorisation de prélèvement de fragments de *Teucrium polium ssp aureum*

* l'autorisation de prélèvement d'une trentaine de fruits par taxon (dans des populations choisies après l'analyse génétique réalisée en 2024-25) pour mise en culture et étude du polymorphisme en jardin commun.

Dans chaque station seront prélevés 10 feuilles sur chacun de 8 à 16 individus et un seul rameau fleuri sur chacun de 10 individus par site. En cumulé, la demande concerne 500 feuilles et 100 rameaux et 30 fruits par taxon.

La demande concerne l'ensemble du Parc National des Calanques (22 stations identifiées dans la demande précisant que ce nombre pourrait être augmenté à la faveur de nouvelles découvertes et des besoins de l'étude).

L'objectif du projet est de mieux définir le statut de la sous espèce *purpurascens* et de ses relations avec les deux autres taxons. La sous-espèce *purpurascens* est endémique étroite de PACA et protégée au niveau régional.

Ces prélèvements auront un impact faible (feuilles et fruits) à modéré (rameau) sur les individus, ne conduisant à aucune destruction d'individu et un impact insignifiant sur les populations concernées.

L'équipe en charge de ce projet est très expérimentée et les résultats attendus utiles à la connaissance et à la conservation de cette espèce.

EXPERT(E) DÉLÉGUÉ(E) FAUNE* ou son suppléant

EXPERT(E) DÉLÉGUÉ(E) FLORE* ou son suppléant

EXPERT(E) DÉLÉGUÉ(E) MER* ou son suppléant

CSRPN PLÉNIER** – AVIS N° _____ - _____

* Pour les dossiers relevant d'affaires courantes. L'avis est unique et inclut le cas échéant les volets faune, flore et mer

** Pour les dossiers relevant d'affaires non courantes telles que définies par le CSRPN

AVIS :

Favorable Favorable sous condition(s) Défavorable Défavorable avec recommandation(s)

Fait à : Arles

Le : 21 octobre 2023

Nom / Prénom : Grillas Patrick

Signature :

